



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5042

Lyon 7e - Agrément donné par la Ville de Lyon à la SCI JDL Bâtiment 6 en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès, au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Numéros EI 07030 et 07031

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5042 - LYON 7E - AGREMENT DONNE PAR LA VILLE DE LYON
A LA SCI JDL BATIMENT 6 EN VUE DE LA CESSION
PARTIELLE DES DROITS REELS IMMOBILIERS TIRES DU
BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONSENTI SUR
LE TENEMENT IMMOBILIER SIS 343 AVENUE JEAN
JAURES, AU PROFIT DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-
ALPES - NUMEROS EI 07030 ET 07031 (DIRECTION
CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a consenti au profit de la société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby, la mise à disposition du tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, sur lequel est notamment édifié le Stade de Gerland - renommé Matmut Stadium -, par bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée de 60 ans, signé par les parties le 14 septembre 2016.

Par délibération n° 2018/3781 du 26 mars 2018, le Conseil municipal a agréé l'opération de cession partielle des droits et obligations découlant du BEA par la SASP LOU Rugby auprès de 6 sociétés civiles immobilières (SCI), dans le cadre de l'opération tertiaire « les Jardins du Lou » composée de 6 bâtiments de bureaux d'une surface de plancher totale d'environ 28 000 m², et d'un parking souterrain, en cours d'édification au nord du stade, en bordure de l'avenue Tony Garnier.

Par délibération n° 2019/4739 du 20 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la réitération de l'agrément donné à la SASP LOU Rugby en vue de la cession partielle des droits et obligations inhérents au BEA au profit des 6 SCI, à la suite de modifications mineures apportées au programme tertiaire « les Jardins du Lou », objet d'un permis modificatif déposé par le maître d'ouvrage du programme, la société F2P, le 13 mars 2019.

La SCI JDL Bâtiment 6, dont le capital social se répartit à hauteur de 99 % pour la Foncière Polygone et 1 % pour la SASP LOU Rugby, envisage de procéder à la cession partielle des droits et obligations découlant du BEA qu'elle détient aux termes de l'acte de cession en date du 21 décembre 2018, en faveur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A cet effet, par délibération n° CP-2019-06 / 18-213-319 du 28 juin 2019, la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la signature, par le Président du Conseil régional, de l'acte de cession partielle des droits et obligations tirés du BEA à intervenir entre la SCI JDL Bâtiment 6 et la Région, au titre du projet « Maison Régionale de l'Olympisme et des Sports à Lyon Gerland ».

Ce projet prévoit l'implantation, au sein du bâtiment B6 de type R+2 à usage de bureaux d'une surface de plancher d'environ 1 800 m², à ce jour en construction, des locaux du Comité régional olympique et sportif (CROS), de ligues et de comités sportifs régionaux, ainsi que d'une antenne des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS), sous condition suspensive de l'accord de la Ville de Lyon.

Cette nouvelle opération de cession partielle requiert en effet au préalable l'agrément de la Ville de Lyon, conformément à l'article L1311-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 23.2 du BEA disposant, par ailleurs, que la Ville ne peut s'opposer à la cession que si le cessionnaire ne présente pas les garanties techniques et financières au vu desquelles le bail a été signé.

A cet égard, toutes les conditions requises étant réunies, il vous est proposé d'agréer l'opération de cession partielle par la SCI JDL Bâtiment 6 des droits et obligations inhérents au BEA au bénéfice de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2289 du 4 juillet 2016 portant sur la conclusion du bail emphytéotique administratif par la Ville de Lyon au profit de la SASP LOU Rugby sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3781 du 26 mars 2018 portant sur l'agrément donné par la Ville de Lyon à la SASP LOU Rugby en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4739 du 20 mai 2019 portant notamment sur la réitération de l'agrément donné par la Ville de Lyon à l'opération de cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n° CP-2019-06 / 18-213-319 en date du 28 juin 2019 ;

Vu le bail emphytéotique administratif en date du 14 septembre 2016 notamment l'article 23.2 ;

Vu le projet d'acte de cession à intervenir entre la SCI JDL Bâtiment 6 et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'avis favorable de Mme le Maire du 7^e arrondissement émis par courriel en date du 12 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LES VISAS, en page 2, lire :

- lire :

« Vu l'avis favorable de Mme le Maire du 7^e arrondissement émis par courriel en date du 12 septembre 2019 ; »

- au lieu de :

« Mme le Maire du 7^e arrondissement ayant été consultée pour avis par courrier du 29 juillet 2019 ; »

DELIBERE

- 1- La cession partielle par la SCI JDL Bâtiment 6 des droits et obligations résultant du bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 portant sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au projet de contrat de cession, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision relative à la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY